

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE d'ANIANE
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 avril 2024

Date : 11/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre

et le 11 avril

Numéro : 24/04/03

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances, sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL Antoine ESPINOSA, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD, Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL, Tessa PAGES, Yannick LETET, Vincent DI DIO, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Maroussia PANOSSIAN,

Date de la convocation
29/03/2024

Absents excusés : Céline SERVA, Patrick ANDRIEUX, Florence GADET

Absents : Romain SAUVAIRE, Gérard QUINTA.

Date d'affichage
29/03/2024

Procurations :

Céline SERVA à Anne-Dominique ISRAEL
Patrick ANDRIEUX à Yannick LETET
Florence GADET à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE 2024 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

et publication,

du

Le Conseil Municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2,

ou notification

du

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Nicole MORERE, adjointe déléguée aux finances ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADC_99_DE-034-213400104-20240411-DEL030424-01 de la commune pour l'exercice 2024 présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 826 803,00 €	3 826 803,00 €
Investissement	3 995 660,00 €	3 995 660,00 €
TOTAL	7 822 463,00 €	7 822 463,00 €

PRÉCISE que ce budget est adopté par chapitres tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et qu'il a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC